

DU JEDDI 20 AOUT 2003

NOUAKCHOTT INFO  
QUOTIDIEN

488

# LE DIRECTEUR DE CAMPAGNE DE OULD HAIDALLA INTERPELLE LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

**Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
des Postes  
et Télécommunications**

**Monsieur le Ministre,**

**J**e constate avec beaucoup d'appréhension que votre administration, au lieu d'observer une attitude de réserve et de neutralité que lui impose sa mission, s'implique d'une façon ostentatoire, dans la pré-campagne présidentielle, en faveur du candidat Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

D'abord vous avez vous-même pris la direction de sa campagne dans une Moughataa de Nouakchott et vous organisez régulièrement des réunions de sensibilisation à Nouakchott et particulièrement dans la Moughataa d'Arabat. Votre implication est d'autant plus inacceptable qu'elle a ouvert la voie au Ministre de la Justice et au Ministre de la Défense pour oublier l'ardente obligation de réserve de leurs administrés (l'Armée et le Corps des Magistrats).

Ensuite, les Walis ont laissé s'organiser des meetings par les directeurs de campagne du candidat Maaouya avant même que celui-ci n'annonce publiquement sa candidature, communiquée à la presse seulement le 20 août.

Enfin, plusieurs Hakem exercent un véritable terrorisme intellectuel sur les populations rurales en leur déclarant publiquement " qu'on ne

doit pas s'opposer à l'Etat ", réduisant ainsi par cette formule magique l'Etat mauritanien à Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. J'ai reçu des plaintes de plusieurs communautés villageoises qui protestent contre une telle pression et l'implication de menaces de sanctions qu'elle sous entend. Je me permets de vous rappeler, puisque nous héritons nos traditions administratives de la France, qu'il faut remonter au 17ème siècle pour trouver cette fameuse formule de Louis XIV " l'Etat c'est moi ". Il apparaît désormais nécessaire que vous rappeliez à l'ordre vos administrateurs civils pour qu'ils respectent en toutes circonstances la liberté d'opinion des citoyens conformément à l'article 10 de la Constitution du 20 juillet 1991, qu'ils observent une stricte neutralité dans toutes les opérations liées aux élections présidentielles du 07 novembre 2003, et qu'ils cessent immédiatement de confondre l'Etat avec le Président de la République. Celui-ci incarne l'Etat mais il n'est pas l'Etat. Voter contre le candidat Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya n'implique aucune attitude négative à l'égard de l'Etat mauritanien et de son administration, c'est plutôt au contraire défendre une certaine idée de l'Etat.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur des Postes et Télécommunications, l'expression de ma haute considération. "

**Nouakchott, le 24 août 2003-08-26  
Ismaël Ould Amar**